

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 05 Avril (05/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 01 avril, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HENRYOT, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

Étaient présents :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Martine DAMIANI, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), M. Jean-Paul NUNZI (représenté par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

M. Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

COMMISSION FINANCES

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

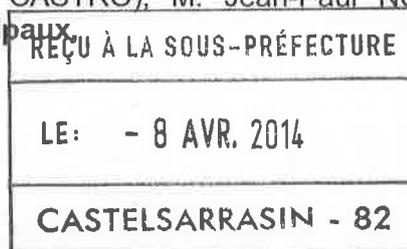
Vu la loi du 6 février 1992,

Vu la Circulaire Ministérielle du 24 mars 2014,

Outre Monsieur le Maire, Président de la Commission Finances, neuf membres sont à désigner.

Il est proposé au Conseil Municipal :

MM. BOTTA, ROLLET, AJELLO DUGUE, CALVI, FONTANIE, RICHARD, GUILLAMAT, VALLES, CHARLES.



**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DESIGNE MM. Daniel BOTTA, Colette ROLLET, Michèle AJELLO DUGUE, Daniel CALVI, Pierre FONTANIE, Mathieu RICHARD, Pierre GUILLAMAT, Gérard VALLES, Patrice CHARLES, en tant que membres de la commission municipale finances.

Pour copie conforme

Moissac le 05 avril 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: - 8 AVR. 2014
CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :